

FRANCHESSE

Commerçants et habitants ont du talent

En présentant ses vœux à ses administrés, Gérard Vernis, le maire de Franchesse, leur a réservé une bonne nouvelle : il n'y aura pas d'augmentation en 2024 de la fiscalité communale !

Tous ont découvert sur écran géant le nouveau site internet de la commune, créé par un habitant, Frédéric Billet. Du bonheur pour Christine Prieur, l'adjointe en charge de la communication.

En présence des maires de Saint-Plaisir et Bourbon, et du président de la communauté de communes, Jean-Marc Dumont, Gérard Vernis a détaillé les travaux prévus sur la voirie et les bâtiments.

Manon Mongendre et Yann Govignon mis à l'honneur



FLEURS. Les habitants récompensés, en compagnie de Christian Collaye.

Au rang des belles réussites, le maire a mis à l'honneur Manon Mongendre, la jeune pâtissière qui accueille la population à la boulangerie de son papa Cyril, pour la réussite de la reprise du fond de Myriam et Philippe Léger.

À noter le premier prix départemental de meilleur ouvrier boucher obtenu par Yann Govignon.

Et puis Franchesse a candidaté au label « village d'avenir ». Entre l'éclairage public au moyen de

LED, les 7 km supplémentaires de chemins de randonnée sous l'égide des Baladins, une nouvelle vie pour la maison Despret, élus et habitants avaient toute raison de croire en l'avenir de la commune.

Le classement des maisons et fermes fleuries en 2023 a été dévoilé par Christian Collaye, maire adjoint. Un bon d'achat a récompensé les participants.

Maison individuelle avec jardin ou cour : 1. Thérèse

Thuard ; 2. Roland Govignon ; 3. Chantal Valnon (1, la Palissade) ; 4. Marie-Noëlle Baillard ; 5. Sylviane Meunier ; etc.

Maison avec possibilité réduite de fleurissement : 1. Paulette Désurier ; 2. Nicole Collin ; 3. Nicole Désamais ; 4. Christine Petit.

Fermes fleuries : 1. Vincent Lecoq ; 2. Jacqueline Valnon ; 3. Jean-Paul André.

Hébergement touristique : 1. Julien Marsal. ■